

Tribunal de proximité de SARLAT
Service de la Protection des majeurs
 Place de la Grande Rigaudie
 CS 20 213
 24206 SARLAT

Extrait des minutes
 du tribunal de proximité de SARLAT

Téléphone : 05 24 10 10 00 - Fax : 05 53 29 85 79

Minute :

N°R.G. : 23/00117 N°Portalis : 5MPU-6-B7H-DV

Marie Françoise DELAGE Veuve DARCHEN

ORDONNANCE

DE MISE EN VENTE D'IMMEUBLE

Le 30 Novembre 2023,

Nous, Cécile RUZÉ, juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, assistée d'Emmanuelle BOUTIER, greffière ;

Vu la requête reçue le 12 Octobre 2023 de Mme Elisabeth COMINO, tutrice de Mme Marie Françoise DELAGE Veuve DARCHEN et les pièces jointes ;

Vu les dispositions de l'article 505 du code civil ;

Attendu qu'il est envisagé de vendre à l'amiable un ensemble en pierres et dépendances avec terrain, sis Braguol - Impasse de la Combev 24220 COUX ET BIGAROQUE, dont Mme Marie Françoise DELAGE Veuve DARCHEN est propriétaire ;

Attendu qu'il est médicalement attesté par le Dr Jean-Jacques CORNU, en date du 28 Juin 2023 que l'état de santé de Mme Marie Françoise DELAGE Veuve DARCHEN ne lui permet plus de retourner vivre à domicile ;

Vu les avis de valeur de AP - Agence du Périgord/Périgord Noir Immobilier et Demeures en Périgord, joints à la requête ;

Attendu que cette opération étant conforme à l'intérêt de la personne protégée, il y a lieu de l'autoriser ;

Qu'il convient vu l'urgence, d'ordonner l'exécution provisoire de cette décision ;

PAR CES MOTIFS :

Nous juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, statuant, hors la présence du public, par ordonnance rendue en premier ressort,

Autorisons Mme Elisabeth COMINO, tutrice de Mme Marie Françoise DELAGE Veuve DARCHEN à mettre en vente l'ensemble en pierres et dépendances avec terrain, sis Braguol - Impasse de la Combev 24220 COUX ET BIGAROQUE, dont Mme Marie Françoise DELAGE Veuve DARCHEN est propriétaire, au prix de 450 000 € pendant 6 mois et passé ce délai jusqu'au prix de 400 000 € et à signer les mandats de vente auprès de deux agences au moins ;

Disons que Mme Elisabeth COMINO nous saisira à nouveau lorsqu'un acquéreur aura été trouvé, afin d'être autorisée à intervenir à l'acte définitif ;

Ordonnons l'exécution provisoire de la présente décision qui sera notifiée à Mme Elisabeth COMINO.

La greffière

PLU de la commune de Sarlat
 Cécile Ruzé

La juge des tutelles